VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE

UN COTTAGE NET ET SIMPLE

1332 RUE SPAIN

entre les rues Urquhart et Villere

Jeudi, le 17 Juillet 1913 à Midi

à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Succession de John S. Barattini.
No. 101,516—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur

—Bureau 806 rue Perdido — JEUDI, le 17 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et à un ordre fait et daté signé le 10 juin 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, je procéderai à la vente à l'enchère public de la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 314, borné par les rues Spain, Urquhart, Villeré et Mandeville, désigné comme le lot No. 18 sur un plan par F. D. Seghers, voyer, date du 15 janvier 1901, une copie duquel est annexé par un acte devant J. F. Meunier, notaire public, le 16 février 1901, lequel lot de terre d'après le dit plan, mesure 33 pieds de face sur la rue Spain, par une profondeur entre lignes parallèles de 115 pieds, 2 pouces et 3 lignes, commençant a une distance de 55 pieds 2 pouces et 4 lignes du coin des rues Spain et Villeré. Les améliorations sont connues par le No. 1332 rue Spain et comprend le cottage en bois et couvert en ardoise, ayant des galeries de côté et en arrière, vestibule, six chambres, égouts et conduit d'eau.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur assumant la taxe de 1913 et payant l'acte de vente devant H. L. Loomis, Jr., notaire public. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour compte du prix d'achat.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.

SUTHON & LOOMIS, Avocats.
juin15,22,29;juillet6,13,17

Par JACOBS-GLEASON, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au plus offrant enchérisseur, sans limite

Un morceau de terrain de valeur, contenant 20 lots, mesurant 250x121-6, situé dans le carré formé par l'avenue Carrollton et les rues Oleander, Forshey et Dublin.

Succession de Mme Mary Buckley, veuve de William Kern.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 85,004 — Division D — Par Jacobs-Gleason, Inc., S. L. Jacobs, Adjudicateur, 303 rue Carondelet — En enchère, le JEUDI, 10 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 301 rue Baronne.

Conformément à un jugement rendu en la matière indiquée ci-dessus, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté du 28 avril 1913 et signé le 2 mai 1913, et conformément à un jugement complémentaire rendu et signé, en la même matiere, par le même juge, le 6 juin 1913, et conformément à une ordonnance de homologation touchant les décisions prises en conseil de famille, en la même matière, datée et numérotée comme indiqué ci-dessous et datée et signée le 6 juin 1913, et dirigée par S. L. Jacobs, adjudicateur, je vaquerai à la vente en enchère publique, à la date et au lieu indiqués de la propriété suivante, savoir:

Un certain terrain situé au 7ème District, carré No. 495, limité Carrollton avenue, Oleander, Forshey et Dublin street, contenant 20 lots de 1 à 20 inclusivement et mesurant de 1 à 10 inclusivement: 30 ft. x 121 ft. 6 in.; et de 11 à 20 inclusivement: 30 ft. x 150; selon le plan du Georges De Armas, arpenteur et ingénieur civil, lequel plan est daté du 10 mai 1913.

CONDITIONS — La dite propriété sera d'abord offerte en lots comme décrits dans le plan de De Armas susdit, mais l'adjudication sera retenue jusqu'à ce que tous les lots aient été offerts. Et alors, la dite propriété sera offerte comme un carré entier; si l'offre pour la propriété comme un carré entier, est plus élevée que celle pour le total des lots, la propriété sera adjugée en bloc, comme un carré; mais, si l'adjudication des offres pour les lots est plus élevée que les offres pour le carré en entier, l'adjudication adjugera la propriété en lots. Si la propriete est adjugée en lots, le terrain de 50 ft. face, sur Carrollton avenue, sera réserve pour une rue; mais, si la propriété est adjugée en entier ce terrain ne sera pas adjugé, mais reviendra à l'acquéreur, sous l'adjudication du carré en entier.

PAIEMENT — Un tiers ou davantage au comptant, le solde, s'il y a à 1 ou 1 et 2 ans au choix des acquéreurs; les payements différés seront remplacés par des promesses, portant intérêt de la date de l'adjudication; les dites promesses seront nanties d'hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes clauses usuelles et nécessaires de garantie. L'acquéreur ou les acquereurs auront à rembourser tous les actes de vente devant Robt. Legier, notaire public, à payer pour tous les certificats, assumer les taxes pour 1913, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

JACOB-GLEASON, INC.,
S. L. Jacobs, Encanteur.
juin8,15,22,29;juillet6,13

VENTES A L'ENCAN

À L'ENTRÉE PRINCIPALE DU FAIR GROUNDS

VENDREDI, LE 27 JUIN 1913
À 3 P. M.

Des privilèges des buvettes et amusements pour la fête du 14 Juillet.

DANZIGER ET TESSIER, ENCANTEUR,
134 rue Carondelet.

Conditions et autres détails au moment de la vente.
22juin22,26,27

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cable Piano Co. vs. William P. Jones.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 58,242 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Juge Val J. Stentz, de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 1er juillet 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un piano "Conover," No. 80,517; une couverture de piano, un tabouret de piano.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
TESSIER & TESSIER,
Avocats pour le demandeur.
juin22,26;juillet1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chas. F. Reatz vs. C. McKeon.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle orléans — No. 58,061 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Juge Val J. Stentz, de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 1er juillet 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un régistre mécanique pour la caisse (National No. 769840—337, un miroir, un comptoir, une table pour le jeu de pool, un lot de balles, un lot de queues de billard, un lot de bouteilles, etc., et un réfrigérateur.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
JOS. H. BREWER,
Avocat pour le demandeur
juin22,26;juillet1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Security Brewing Co. vs. John L. Castaing.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 58,400 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Juge Val J. Stentz, de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 1er juillet 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de conserves alimentaires trois boites à café, vides, un lot d'ammon bleu, un lot de bouteilles d'huile d'olive, une pendule, une balance, un quart (¼) de baril de moutarde, un lot de confitures un lot de globes de lampes, une petite balance, un baril contenant du vin de Porto, un lot d'allumettes, 2 réfrigérateurs, 2 boites de spaghetti, un miroir, un lot de sacs en papier, une caisse pour le pain, un lot de sel, un lot de bière et des verres à liqueur, un lot de cuillers en bois, sept fourneaux, un lot de cornichons et "chow chow," un lot de bouteilles vides, régistre mécanique pour la caisse.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
JOS. H. BREWER,
Avocat pour le demandeur
juin22,26;juillet1

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District, portant le numéro municipal 1926 rue Annette, entre les rues Joséphine et Celestine.

Ideal Savings & Homestead Association vs. Mme Herminia Mouton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,809 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 24 juillet 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dpendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 59, borné par les rues Annette, Joséphine, Celestine et Nouveau St. Bernard, le dit terrain désigné par le numéro sept et mesure trente et un pieds onze pouces et une ligne de face sur la rue Annette, par une profondeur de cent vingt huit pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WM. A. WENCK,
Avocat pour le demandeur.
juin21,22,27;juillet3,11,18,23,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand assortissement de verre et d'une machine à plaquer.

Panama Glass Co. vs. J. Julius Lips.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,845 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-dessus désignés, MERCREDI, 2 juillet 1913, à 10:30 a. m. la propriété ci-après décrite à savoir:

A mon entrepôt, situé rue St. Anne, entre les rues Royal et Chartres, une grande quantité de verres de grant apalescent, surface unie opalescent, opale unie, et opale granite, de grandeurs et de couleurs assorties, d'après l'inventaire détaillé sur la hasse; une machine à plaquer.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
LOUIS KNOP.
W. H. PASCOE ET ERASTE VIDRINE,
Avocats pour le demandeur.
juin21,22,28;juillet2

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Alfred Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,526 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alfred Williams, Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
RENE C. METOYER, Avocat.
18juin18,22,27

Succession d'Alois Deiler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 104,692 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ernestine Meyer, veuve d'Alois Deiler, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
F. J. DREYFOUS et A. D. DANZIGER,
Avocats. 18juin18,22,27

VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de partage.

Mme Rosina Labat, veuve de Joseph Simon vs. Estelle Simon, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,573 — Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, encanteur; bureau 134 rue Carondelet, JEUDI, 24 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 mai 1913, et signé le 19 mai 1913 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, la propriété suivante, à savoir:

1er. Un certain lot de terrain avec les terrains et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Commune, Camp, Gravier et Magasin, désigné par le No. 10 et mesurant en mesure américaine 20 pieds 3 pouces de front sur la rue Commune, 21 pieds 6 pouces de large dans l'arrière et 96 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur, les améliorations sont désignées par le No. 524 rue Commune et comprennent un bâtiment en briques de quatre étages bien construit.

Bon pour être occupé ou paiera comme placement.

2. Cinq lots de terrain ensemble avec les constructions et les améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de la ville dans l'Ilet borné par les rues Magasin, Camp, Troisième et Seconde, désignés comme lots Nos. 5, 6, 7, 8 et 9 d'après un plan dessiné par H. Muthausen, voyer, daté le 21 janvier 1846, et déposé dans le bureau de G. H. Stringer, notaire, comme plan No. 42. Lots 5, 6 et 7 se touchant et mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 4 lignes de front sur la rue Magasin par 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le lot 8 forme le coin des rues Magasin et Troisième et mesure 31 pieds 8 pouces 5 lignes de front sur la rue Magasin, 31 pieds 9 pouces 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et face à la rue Troisième sur 126 pieds 6 pouces, et terrain No. 9 mesure 33 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Troisième, 126 pieds 8 pouces 1½ ligne, les améliorations sont designées par le No. 2525 rue Magasin et comprennent une grande résidence en bois contenant à peu près 14 chambres, 2 chambres à bains des placards, etc. Les terrains sont grands et plusieurs autres maisons pourraient être construites.

CONDITIONS — ¼ ou plus comptant et le solde payable en 1, 2 et 3 ans représenté par billets de l'acquéreur garantis par lien de vendeur et hypothèque, lesquels billets hypothécaires porteront un intérêt au taux de 6 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Le dit acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles d'hypothèque et de garantie. Ceci en plus du dit prix d'achat, l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année 1913 et payer pour tous les certificats nécessaires qui seront requis. Les actes de vente devant être passés devant Herman Michel, notaire, aux frais des acquéreurs.

LAZARUS, MICHEL & LAZARUS,
Avocats pour le demandeur.
mai24,25juin1,8,15,22,24

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour placement Magasin et demeure No. 8932 rue Nelson, coin de la rue Holly Grove.

Succession de Herman W. Blasser — No. 101,253 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, bureau No. 904 rue Gravier.—JEUDI, le 26 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne — En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 21 mai 1913 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite sera vendue à savoir:

Un certain morceau ou parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No. 336, borné par les rues Mobile, Nelson, Holly Grove et General Ogden, désigné comme terrain A, d'après un plan par H. C. Brown, député voyer, daté le 30 juillet 1903, formant l'angle des rues Nelson et Holly Grove, mesurant 75 pieds de face à la rue Nelson sur 120 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles et fait face à la rue Holly Grove, formant la plus grande partie du terrain A suivant le plan par Brown, annexé à un acte devant Fred Diebel, notaire, le 30 août 1902. Les améliorations comprennent un cottage simple connu comme No. 8932 rue Nelson, contenant 3 chambres, cuisine, magasin et hangars.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an, à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur, tirés par lui à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de garantie. Cinq pour cent pour frais d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en sus et en plus au montant de son offre, toutes les taxes de la propriété dues et exigibles de l'année 1913. Le loyer et les revenus de la propriété devant appartenir au vendeur jusqu'à la date de l'acte de vente. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant H. L. Loomis, Jr., notaire.
mai25juin1,8,15,22,29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Benjamin W. Borne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,932 — Division A — Attendu que Mme Emma Davis, veuve de Benjamin W. Borne, a présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres administration dans la succession de Benj. W. Borne, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
N. E. HUMPHREYS, Avocat.
14juin14,18,23

Succession de Dr. Thos. O. Meaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,621 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary Randolph Kent, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CAGE, BALDWIN & CRABITES,
Avocats. 15juin15,19,24

Succession de Henry Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 96,399 — Division C — Avis est pah le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme. Blanche M. Lassere, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FRANK McGLOIN, Avocat.
20juin20,24,29

VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER

Par DANZIGER & TESSIER

Par DANZIGER & TESSIER

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Llyod Posey

No. 99220—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

Par DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—bureau 134 rue Carondelet

MARDI, 1er JUILLET, 1918

A midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, daté le 27 mai 1913 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Sept étendues de terre dans le Troisième District de cette ville, désignées par les lettres N, O, P, Q, R, S et T, sur l'avenue Jordan commençant à peu près à 585 pieds de l'encoignure de la rue Johnson (Miro) projectant et chaque étendue mesure ci-après à savoir: Etendue N mesure 195 pieds de face au côté ouest de l'avenue Jourdan sur une profondeur de 325 pieds entre lignes parallèles; de là adjacent à l'étendue N vient l'étendue O, et ainsi de suite en succession viennent les étendues P, Q, R, S et T respectivement, et mesurent respectivement 195 pieds 2 lignes de face au côté ouest de l'avenue Jourdan sur une profondeur de 325 pieds entre lignes parallèles. Toutes ces étendues ayant une profondeur, respectivement, de 325 pieds du côté ouest de l'avenue Jourdan jusqu'à la ligne de division de l'étendue au Couvent des Ursulines. Etendue T a une profondeur et face de 325 pieds au Florida Walk.

2. Une autre étendue de terre située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans et mesurant 911 pieds 7 pouces 4 lignes de face le long de la ligne nord du Florida Walk (projectant), sur 1,512 pieds 8 pouces 11 lignes de profondeur entre lignes parallèles, s'étendant au côté sud de la rue Treasure (projectant) sur laquelle ligne elle a une façade de 911 pieds 7 pouces 4 lignes. L'étendue est borné sur l'est au côté inférieur par la terre du Collège de St. Croix, et sur l'ouest par la terre actuellement ou dernièrement appartenant aux Religieuses du Couvent des Ursulines.

3. Ilet, 90 ancien No. / 2410 nouveau No., 2411 No. revisé, borné par les rues Patriots, Monroe (maintenant Tupelo), Hancock (maintenant avenue St. Maurice) et la ligne de Briggs et contenant dix-sept terrains, numerotés de 1 à 17.

4. Ilet No. 91, sur un plan de Journot, et borné par les rues Gordon, Monroe, ligne de Briggs, et la rue Patriots, et contenant sept (7) terrains, numérotés de 1 à 7.

5. Ilet No. 98, sur un plan de Journot, borné par la rue Foy, l'avenue St. Maurice et la ligne de Briggs, contient cinq terrains numérotés de 1 à 5.

6. Ilet No. 99, sur un plan de Journot, et borné par la rue Hancock (maintenant avenue St. Maurice) et les rues Foy et Cato et la ligne de Briggs, contenant dix-huit terrains numérotés de 1 à 18.

7. Ilet No. 101, sur un plan de Journot, et borné par la rue Canonge ou la ligne Lesseps, et les rues Pillé, Foy et Cato, et contient quatorze terrains numérotés de 1 à 14.

8. Ilet No. 102, sur un plan de Journot, borné par les rues Pillé, Lesseps, plantation Line et rue Cato, contenant un terrain numéroté 1.

9. Ilet No. 103, sur un plan de Journot, borné par les rues Delery, Pillé, Solon et Cato, et contient vingt-trois terrains numérotés de 1 à 23 respectivement.

10. Ilet No. 106, sur un plan de Journot et borné par les rues Monroe, Solon, Pelopidas et Gordon, et la ligne de Briggs, contenant dix-huit terrains numérotés de 1 à 18 respectivement.

11. Ilet No. 108, sur un plan de Journot, borné par l'avenue St. Maurice, les rues Tricou, Pelopidas et Solon, et contient seize terrains numérotés de 1 à 16 respectivement.

12. Ilet No. 109, sur un plan de Journot, borné par les rues Tricou, Delery, Solon et Pelopidas, et contient dix-huit terrains numérotés de 1 à 18 respectivement.

13. Ilet No. 110 sur un plan de Journot, borné par les rues Pelopidas, Solon et Delery et la ligne Lesseps, contenant dix terrains numérotés de 1 à 10.

14. Ilet No. 111, sur un plan de Journot, borné par les rues Tricou, Delery, Mandolin et Pelopidas, et contenant dix-sept terrains numérotés de 1 à 17.

15. Ilet No. 115, sur un plan de Journot, borné par les rues Gordon, Benton, Livingston et Pelopidas, contenant six terrains, numérotés de 1 à 6.

16. Ilet No. 116, sur un plan de Journot, borné par les rues Gordon et Mandolin et la ligne de Briggs, et contenant huit terrains numérotés de 1 à 8, respectivement, et le dit Ilet borné sur un plan de ville, par les rues Gordon, Monroe, Mandolin et Pelopidas.

17. Ilet No. 117, sur un plan de Journot, borné par les rues Gordon, Mandolin et Tupelo et la ligne de Briggs, contenant vingt et un terrains numérotés de 1 à 21 respectivement.

18. Ilet No. 118, sur un plan de Journot, et borné par les rues Hancock, Monroe, Stephen, Girard et Mandolin et contient vingt-six terrains numérotés de 1 à 26 respectivement.

19. Ilet No. 119, sur un plan de Journot, borné par les rues Hancock, actuellement avenue St. Maurice, Tricou, Stephen, Girard et Mandolin, contenant vingt-quatre terrains numérotés de 1 à 24 respectivement.

20. Ilet fractionnaire No. 120, borné par les rues Mandolin et Tricou et la ligne de la plantation Lesseps, l'entier carré étant borné par les rues Delery, Tricou, Stephen, Girard et Mandolin; cinq terrains sur le dit Ilet, numérotés de 1 à 5 respectivement.

21. Ilet fractionnaire No. 121, borné par les rues Stephen, Girard, l'avenue St. Maurice, la ligne de Briggs et la ligne Lesseps, l'entier Ilet d'après un plan de ville, étant borné par l'avenue St. Maurice, les rues Stephen, Girard, Tricou et Leonidas. Onze terrains dans le dit Ilet, numerotés de 1 à 11 respectivement.

22. Ilet fractionnaire 122 ancien No., borné par les rues Stephen, Girard, Tupelo et l'avenue St. Maurice et la ligne de Briggs, et l'entier Ilet étant borné par les rues Stephen, Girard, Tupelo, Leonidas, avenue St. Maurice. Huit terrains dans le dit Ilet numérotés de 1 à 8 respectivement.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a en un ou deux ans, représenté par billets payables à l'ordre de celui que les fera et par lui endossés, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété transmise et avec toutes les clauses usuelles et ordinaires, l'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et 1913 et pour tous les certificats et pour frais de l'acte de vente devant un notaire choisi par le vendeur. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. JOHN DYMOND, JR.,
Avocat.
mai31juin1,8,15,22,29juillet1

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. M. J. Schumann vs. Louis H. Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 88,178 — Division E — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme E. M. J. Schumann vs. Louis H. Schumann, dossier No. 88,178, dit ordre daté et signé 12 juin 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 17 juillet 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certain terrains de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, qui s'y trouvent ou de qui en dépendent de quelque façon, situé et étant dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré No. 18 (faubourg de Greenville) borné par les rues Magasin, Chestnut (maintenant Audubon), Market (maintenant Meadow) et Walnut, lequel le dit terrain est désigné sur un plan par Pillié, voyer, annexé à un acte de partage entre la veuve et heritiers de Joseph R. Damonte, par un acte devant R. L. Tullins, notaire publique défunt, sur le 19 avril 1897 par les numéros onze et douze et mesurent chacun, d'après dit plan, trente pieds de face à la rue Walnut, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. 11 formant le coin des rues Meadow et Walnut, le dit acte étant dûment enregistré dans le bureau de "Conveyance Office" pour cette paroisse dans le livre No. 223 folio 573.

CONDITIONS — Comptant; la vente sujet a n'importe quel bail existant. L'acquéreur doit payé les dépenses de l'acte de vente devant Edouard F. Henriques, notaire public, au moment de l'adjudication. 10 pour cent de dépôt (sans intérêt et sans amende du prix de l'achat avec

J. Onorato REAL ESTATE

Encanteur, 820 rue Commune.
HENRIQUES & DUCHAMP,
Avocats pour le demandeur.
juin15,22,29juillet6,13,17

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ideal Savings and Homestead Association vs. Mlle L. A. Dickerson.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle orléans — No. 3,728 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Thos. F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique au carré connu comme le Foundry Green, borné par la rue Patterson, l'avenue Pelican, la rue Belleville et l'avenue Elmira dans le Cinquième District de cette ville, LUNDI, le 23 juin 1913, à 10 h. 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir: Un mobilier de salon 9 pièces, deux tables M. T., une lampe de salon, trois vases, deux pendules, huit tableaux, trois berceuses W., 1 berceuse simple, une machine à coudre "Singer," No. 12701570; quatre paires de rideaux de dentelles, quatre abat-jours, deux lampes, une armoire G. D., un lavabo, 2 toilettes, 1 table de jeu, un service de lavabo 6 pièces, nattes pour deux chambres, 2 morceaux de nattes, une machine à coudre "New Home," une machine à coudre "Singer," un buffet, un buffet de cuisine, une table de salle à manger, un fourneau à essence, cinq chaises, 1 boi pour "punch" et huit verres, 1 service à limonade (7 pièces), un service à vin (9 pièces).

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

GEORGE W. KOBOLT,
Constable, Deuxième Cour de Cité.
WILLIAM A. WENCK,
Avocat pour la demandresse.
juin15,20,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sam B. Hollander vs. J. C. Jackson.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 58,296 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 729 rue St. Louis entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 24 juin 1913, à 11 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Une machine "pop corn," un popper, un fourneau d'un gallon, un chaudron en cuivre, deux tambours, un tapis de centre, deux poêles, une grande cuiller, un passoire, un rouleau de papier, une garniture de moules.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
A. B. LEOPOLD,
Avocat pour le demandeur.
juin15,18,23

Veuve Louise Wiegand vs. William County.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orleans — No. 3,751 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Thos. F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon magasin, 217-219 rue Morgan, dans le Cinquième District de cette ville, LUNDI, le 30 juin 1913 à dix heures trente du matin, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une armoire à glace, 1 toilette avec dessus de marbre, une table de centre dessus en marbre, une table de toilette dessus de marbre, 1 porte serviettes, 1 toilette, 1 fourneau à pétrole, 1 glace, 1 garde-manger, 1 machine à coudre singer, et 3 peintures murales, comme par l'inventaire enregistré en mon bureau, saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

GEORGE W. KOBOLT,
Constable, Deuxième Cour de Cité.
N. E. HUMPHREY,
Avocat pour le demandeur.
20juin20,22,30

Par ARTHUR H. DICKS.

Par ARTHUR H. DICKS.

Par ARTHUR H. DICKS.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION D'ANNA J. BONNABEL

No. 101,505 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B

COTTAGE SIMPLE DÉSIRABLE

No. 5935 RUE LAUREL

JOLI COTTAGE SIMPLE

5946 RUE PATTON

TERRAINS À BATIR GENTILLY TERRACE

JEUDI, 26 JUIN 1913

À Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, agissant pour l'Hon. Fred D. King, de la Division B, actuellement en congé, daté et signé le 22 mai 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues State, Laurel (anciennement Market ou Jersey) et Patton (anciennement Laurel) et la ligne divisant le Faubourg Bloomingdale de l'ancien Faubourg Hurstville, désignée par le No. 13 sur un plan fait par A. G. Blanchard et mesure vingt neuf pieds neuf pouces (29' 9") de face à la rue Patton sur une profondeur de cent cinquante pieds (150') entre lignes égales et paralleles. Les améliorations consistent en un cottage simple contenant 5 chambres et chambre à bain, gaz, égoût et conduits d'eau, galleries, hangar, cottage retiré avec grille en fer. Acquis par feu Anna J. Bonnabel de Mme Vve Katie Ball par acte devant Théo. C. Spitzfaden, ancien notaire dans cette ville, le 24 décembre 1901, et enregistré dans le C. O. B. 187, folio 69.

Deux certains terrains avec toutes